

Toulouse, le 30 Juin 2025

Arrêté n° A67-2025

Portant mise en service de la station d'épuration de Plaisance du Touch à 30 000EH

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 ;

Vu les compétences transférées par la commune de Plaisance du Touch en matière d'assainissement collectif ;

Vu le permis de construire et de démolir n°PC0314241C0097 au titre du code de l'urbanisme délivré le 30 janvier 2023 et le permis modificatif n°PC0314241C0097M01 accordé le 14/04/2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°31-2012-00087 du 31 janvier 2023 portant autorisation environnementale de la station d'épuration de Plaisance du Touch au titre du code de l'environnement ;

Vu le marché de travaux n°056P2021 notifié le 07/06/2021 au groupement d'entreprises HYDREA, TOUJA, COLAS, EIFFAGE ENERGIE, SARL d'architecture ABADIE PHILIPPE, ATELIER DES BORDES pour un montant de 5 119 440 €HT + 177 853,53€ par avenant portant le montant total à 5 297 293,53€HT ;

Vu la validation du système d'autosurveillance par les services de l'Agence de l'eau, de la DDT et du SATESE en date du 11/04/2025 ;

Considérant que le montant de l'opération n°31424-42 « Extension de la station d'épuration à 30 000 EH » sur la commune de Plaisance du Touch s'établit à 6,5 millions €HT ;

Considérant que la maîtrise d'œuvre de cette opération a été assurée par le bureau d'études IRH Ingénieur Conseil ;

Considérant que les travaux de construction de l'extension de la station d'épuration de Plaisance du Touch (OP 31424-42) ont été réceptionnés avec réserves en date du 27/05/2025. Ces travaux ont consisté à la construction des éléments décrits dans l'annexe.

Considérant le basculement des effluents sur cet ouvrage en date du 17/04/2025 ;

Considérant :

- La codification STP00068 attribuée à l'unité de traitement qui a fait l'objet de l'extension.

Arrête

Article unique : la mise en service de la station d'épuration de Plaisance du Touch d'une capacité de 30 000 EH est fixée au 17/04/2025.



Joseph PELLEGRINO
Vice-Président

Annexe(s) : Fiche technique ouvrage



FICHE TECHNIQUE OUVRAGE

OP N° 31424-42

DATE DE RECEPTION : 27/05/2025

DATE DE MISE EN SERVICE : 17/04/2025

Adresse de localisation : 1 quarter rue Blaise Pascal, Plaisance du Touch

Dénomination ouvrage : STEP de Plaisance du Touch

Code ouvrage : STP00068

Urbanisme : PC0314241C0097 délivré le 30 janvier 2023

PC modificatif PC0314241C0097M01 accordé le 14/04/2025

Type ouvrage

- Canalisation EU
- Canalisation EP
- Canalisation AEP
- Station d'épuration
- Poste de refoulement station – réseau
- Réservoir enterré – semi enterré- aérien

Station d'épuration (joindre l'arrêté de mise en service)

-Géolocalisation ouvrage :

Longitude : 43.66027

Latitude : 1.316282

-Surface au sol des bâtiments après travaux : 610 m²

-By- pass et rejet : oui

Coordonnées du rejet dans le Touch Lambert 93	X : 563 908 m Y : 6 275 776 m Altitude : 154.5 m
--------------------------------------------------	--------------------------------------------------------

-exutoire : Le Touch

-montant des travaux en €HT : 5 297 294

Descriptif ouvrages (yc volumes en m³) :

Construction d'une nouvelle file de traitement des eaux usées de 10 000 EH, équivalente aux deux existantes, dont la filière globale portée à 30 000 EH est la suivante :

- 2 Dégrilleurs escaliers automatiques de 560 m³/h
- Ouvrage de répartition vers 2 files de prétraitements de 375 m³/h chacune (dessablage/dégraissage) soit 750 m³/h
- Ouvrage d'écrêtage avec un bassin d'orage de 800 m³ permettant de limiter le débit nominal d'eaux usées traités à 560 m³/h
- Ouvrage de répartition vers les 3 files de traitement de 10 000 EH chacune et pouvant traiter 187 m³/h chacune (bassin biologique de 2 620 m³)
- Dégazeur pour piéger les flottants et éviter le mauvais fonctionnement du clarificateur (microbulles)
- 3 clarificateurs de 20m de diamètre
- Un canal de comptage pour l'autosurveillance de la station conforme aux prescriptions des services de l'Etat
- Rejet vers le Touch via une canalisation en DN600
- Une centrifugeuse et une presse à vis pour permettre le traitement des boues (estimées à 686tMS/an)
- 2 bennes de stockage des boues, évacuées vers un centre de compostage
- Une unité de désodorisation au charbon actif
- Locaux des surpresseurs insonorisés
- Aménagement paysager renforcé pour couper la vue avec les logements à proximité (écrans végétaux)

Mesure de sécurisation des bâtiments (anti intrusion, vol, vandalisme, incendie) : oui